

Inscription Cartes Scolaires BUS Formalités 2022 - 2023

Pour partir en vacances en toute sérénité et pour être certain de posséder votre carte de transport, dès la prochaine rentrée scolaire, nous vous invitons à préparer dès maintenant votre abonnement.



Conditions d'éligibilité

- Résider en Île-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue.
- Être âgé(e) de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription.
- Suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.
- Être domicilié(e) à 3 km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Conditions d'utilisation

Elle est valable pour un aller-retour quotidien entre le domicile et l'école, à effectuer pendant la période scolaire sur la ligne de l'entreprise concernée.

Tarifs

Le département des Yvelines subventionne la carte. **La part parentale restante est de 125,50 € dont 12 € de frais de dossier (jusqu'à 3 sections parcourues).** Pour un trajet supérieur à 3 sections, l'élève n'a pas droit à la subvention départementale. Dans ce cas, le montant est de 332,20 €.

Pour souscrire

1. Télécharger et imprimer le formulaire OPTILE

http://www.optile.com/wp-content/uploads/2022/06/DEMANDE_DE_CARTE_OPTILE_2022_2023.pdf

2. Remplir le formulaire, le faire tamponner et signer par l'établissement scolaire.

Pour les réabonnements sans modification d'établissement et de domicile, le tampon de l'établissement ne sera plus nécessaire.

3. **Le règlement de 125,50 €, par chèque**, est à envoyer à l'adresse suivante :

TRANSDEV Ecquevilly, 8 rue des Maraîchers, 78260 ACHERES

Merci de nous faire parvenir votre dossier et règlement avant le 1er AOUT 2022.